



Macron affirme que les ressortissants français combattant pour Israël à Gaza ne peuvent pas être des « génocidaires »

Description

Les propos du président français font suite aux mandats émis par des juges contre deux Franco-Israéliens accusés de « complicité de génocide » pour avoir entravé l'acheminement de l'aide à Gaza.

Par Middle East Eye, le 17 février 2026

Le président français Emmanuel Macron a déclaré dimanche que les ressortissants franco-israéliens sont des « enfants de France » qui ne devraient jamais être accusés d'être des auteurs de génocide.

S'exprimant sur *Radio J*, une station française couvrant les affaires de la communauté juive, Macron a affirmé que la lutte contre l'antisémitisme est un combat de la République.

« Nous ne pouvons pas accepter, nous ne devons jamais accepter qu'un de nos enfants, qu'un Français, soit accusé d'être génocidaire », a-t-il déclaré.

« C'est impossible, et cela représente un renversement des valeurs auquel nous ne devons pas céder. »

Le président a également affirmé : « Certaines personnes qui ont parfois joué un rôle actif dans la lutte antiraciste, des gens qui ont défendu des causes, ont utilisé, détourné ce qui se passe à l'international pour tenter de déshumaniser, d'essentialiser leurs concitoyens juifs. »

Il semblait viser les militants pro-palestiniens et les personnalités politiques de gauche en France, alors que la commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté le mois dernier un projet de loi controversé visant à lutter contre les « nouvelles formes d'antisémitisme », accusé par ses détracteurs de chercher à criminaliser la critique d'Israël.

Francesca Albanese, rapporteuse spéciale des Nations unies sur la Palestine, a critiqué les déclarations de Macron dans une publication sur X.

« On ne qualifie pas quelqu'un de criminel ou de génocidaire en raison de sa nationalité : c'est aux tribunaux de décider », a-t-elle écrit.

« Toute personne ayant servi dans une armée soupçonnée de commettre des crimes peut faire l'objet d'une enquête et, si les faits sont établis, peut être poursuivie, jugée et condamnée. »

Complicité de génocide

Les propos de Macron interviennent alors que les autorités françaises ont émis le 3 février des mandats contre deux ressortissants franco-israéliens pour « complicité de génocide », accusés d'avoir tenté d'empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza assiégée pendant le génocide commis par Israël.

Ces mandats obligent les deux Franco-Israéliens à comparaître devant un juge d'instruction, mais n'impliquent pas leur arrestation.

Les deux femmes, nées en France et résidant désormais en Israël, sont Nili Kupfer-Naouri, qui dirige l'organisation *Israel Is Forever*, et Rachel Tuitou, une militante liée au groupe d'extrême droite Tsav 9.

Ces mandats font suite à des plaintes déposées l'année dernière par le Centre palestinien pour les droits de l'homme ainsi que par les organisations de défense des droits Al-Haq et Al-Mezan, qui ont exhorté les autorités françaises à agir contre des ressortissants à double nationalité ayant joué un rôle direct dans l'entrave à l'acheminement de l'aide à Gaza entre 2023 et 2025.

En juin 2024, le Département d'État américain avait désigné Tsav 9 comme un « groupe extrémiste israélien violent qui bloque, harcèle et endommage des convois transportant une aide humanitaire vitale aux civils palestiniens à Gaza ».

Les deux militantes se sont défendues en affirmant qu'elles manifestaient pacifiquement à la frontière.

Selon l'AFP, une autre source proche de l'enquête a indiqué que des mandats pourraient être émis contre une dizaine d'autres personnes.

En juillet, un collectif d'ONG a également déposé une nouvelle plainte contre deux soldats franco-israéliens, demandant l'ouverture d'une enquête judiciaire pour « crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide », a rapporté *Le Monde*.

Les deux soldats, désignés sous les noms de Sasha A. et Gabriel B. H., sont accusés d'avoir tué plusieurs dizaines de civils palestiniens non armés en dehors des zones de combat en 2023 et 2024.

Bien que la loi sur le service militaire obligatoire en Israël exempte les ressortissants à double nationalité résidant à l'étranger, plus de 6 100 soldats de nationalité française ont, selon les données de l'armée israélienne, servi volontairement dans ses rangs pendant le génocide.

Traduction pour l'Agence Média Palestine : L.D

source : [Middle East Eye](#)

date création
2026/02/18